

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 et modifié par l'arrêté du 18 août 2025

N° 11103

Echéance de validité de l'attestation (1): **26/05/2027**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 20.19.271.003.1 du 01/05/2020

Vérificateur:

CHRONOTECH SERVICES

Z.i. portes du nord - rue blaise pascal

62820 LIBERCOURT

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **90 km/h**

Catégorie véhicule: N3

Marque véhicule: RENAULT

Type véhicule: 44AHL3CC50

N° de Chassis: VF644AHL000005306

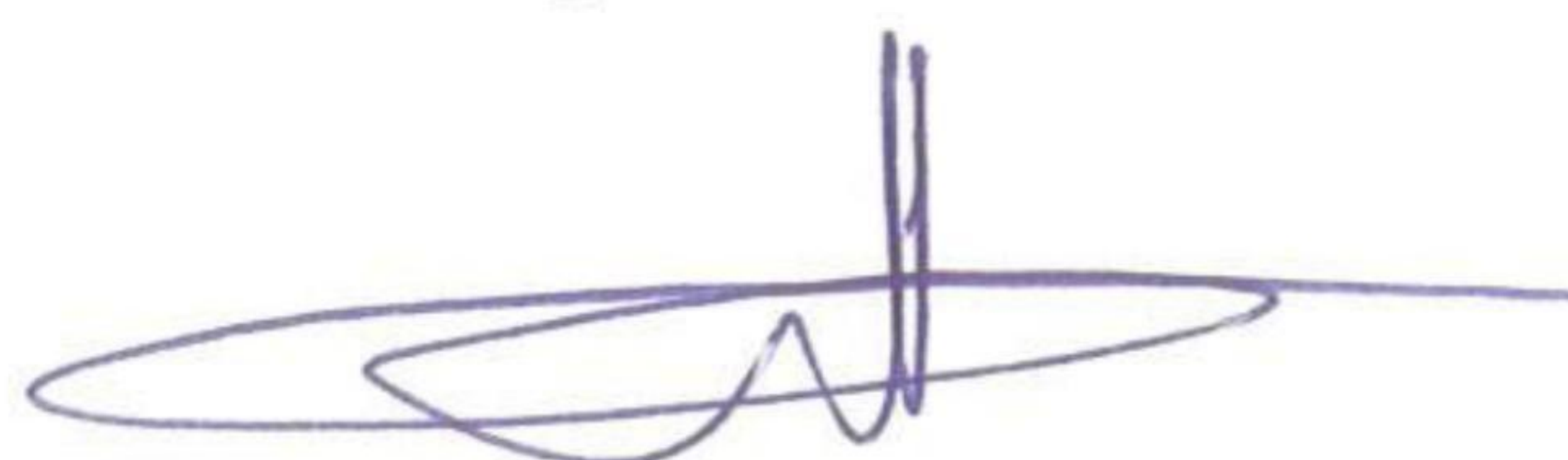
N° d'Immatriculation: BB-959-WY

Exploitant:

Fait le: 27/05/2026 Lieu: LIBERCOURT

Le contrôleur: AMARA Naël

Signature :



(1) : Date attestation + 1 an - 1 jour